

1^e année licence droit
Cours de A à F

DROIT PUBLIC



Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Aucun document n'est autorisé

Vous traiterez, de manière rédigée et ordonnée, les **deux** questions suivantes :

- 1/ Expliquez, à partir de l'exemple du système constitutionnel britannique, ce que l'on appelle un « régime parlementaire ».

- 2/ Qu'appelle-t-on une « cour constitutionnelle », conformément au « modèle européen » de justice constitutionnelle et en quoi diffère-t-elle d'une « cour suprême » (telle que la Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique) ?